

" Ce qu'il nous faut en Canada, ce sont en outre les moyens d'exploiter notre fer, notre cuivre, la laine, le lin, d'établir de grandes manufactures afin de créer chez nous des marchés locaux pour les produits de la terre."

Nous nous permettons, nous aussi de différer d'opinion avec notre confrère.

Nous n'avons pas conseillé à la jeunesse de préférer l'art militaire à la culture des terres. Une pareille pensée de notre part eut été un crime. L'agriculture est le garant de la vie des peuples; elle en est l'élément indispensable, et nous le savons. Sans l'agriculture, un peuple n'existe pas, et à quoi serviraient les armées si elles n'avaient pas un territoire à défendre? Ce que nous avons conseillé ou plutôt approuvé, c'est l'organisation d'une milice active, donnant de l'emploi à nos concitoyens dans leur pays, et les empêchant de s'expatrier. Qu'on le remarque bien, ce serait loin d'être là le but principal d'une armée régulière; ce ne serait qu'un de ses bons effets. Si la milice est nécessaire en Canada, ce que nous essayerons de prouver plus tard, pourquoi ne servirait-elle pas à nous conserver l'énergie que nos frères vont prodiguer chez nos voisins? Chaque enfant du sol ne doit-il pas paraître également précieux aux yeux d'une bonne administration? Les pays qui ont peine à contenir dans leur limite la surabondance de leur population, peuvent bien voir d'un œil indifférent une partie de ce trop plein passer à l'étranger, — suivant l'opinion générale, c'est même pour ces pays un avantage. Le Canada est-il dans cette position? Ne doit-il pas au contraire, vu le faible nombre de ses fils, chercher à les conserver par tous les moyens possibles? L'éloignement de chaque sujet, ne doit-il pas lui être une perte sensible?

Le *Défricheur* s'effraie des nombreuses dépenses que nécessiterait l'organisation d'une armée régulière. Nous l'avouons, il y aurait des dépenses; mais elles pourraient bien n'être pas aussi énormes qu'il le croit. Et d'ailleurs, ne vaut-il pas mieux que la Province pour une cause nécessaire et juste, verse ses deniers dans les mains de ses enfants, que de se voir plus tard peut-être forcée de les donner à des mains étrangères? Quant à croire que la vie du soldat soit inactive, et propre à le démoraliser, cela nous est impossible. Il suffit d'examiner un instant ses devoirs, pour se convaincre du contraire. L'obéissance absolue aux ordres du supérieur, la garde du poste jour et nuit, plusieurs heures d'exercice tous les jours, et mille autres occupations lui procurent forcément une vie très active et sont un garant pour sa moralité.

Nous sommes parfaitement d'accord avec le *Défricheur*, qu'il faut au Canada une sage protection pour les colons; nous croyons avec lui qu'il nous faut les moyens d'exploiter notre fer, notre cuivre, etc.; mais nous croyons, de plus, que l'organisation d'une milice de service, loin de nuire à l'exploitation du sol et des mines, servirait, au contraire, à les protéger tous deux.

EXPOSÉ DE LA MILICE EN CANADA.

(Suite.)

MILICE INACTIVE.

La milice inactive est moins une milice qu'un registre qui contient les noms de tous les hommes aptes au service actif, et divisés en différentes classes, suivant leur âge et leur condition. Nous croyons inutile d'expliquer la manière dont se font les enrôlements pour la milice inactive dans le Bas-Canada. On sait que les cotiseurs, un ou plusieurs officiers de la milice de service, désignés par le commandant en chef, les estimateurs de chaque municipalité en sont chargés; et d'ailleurs, un simple coup d'œil sur le chapitre deux des statuts du Canada, 1863, explique assez comment les rôles et le tirage au sort doivent être faits, et dans quelle classe chaque homme doit respectivement être placé, etc.

Comme la population du Canada est bien moins grande que pourrait le faire penser son vaste territoire, que cette population est inégalement disséminée dans différentes parties de la Province, et qu'une défense efficace, nécessiterait le service de la plus grande partie des hommes en état de porter les armes, il était nécessaire de n'exempter du service dans la milice inactive, que le moins d'hommes possible; aussi la liste donnée par les statuts refondus du Canada a-t-elle été diminuée, et voici maintenant les seules personnes que la loi exempté;

- Les juges des cours supérieures de droit ou d'équité dans le Haut et le Bas-Canada;
- Le juge de la cour de vice-amirauté;
- Les juges des cours de comté;
- Le clergé et les ministres de toutes les dénominations religieuses;
- Les professeurs de tout collège ou université, et tous instituteurs dans les ordres religieux;

Le préfet, les gardiens et gardes du pénitencier provincial;

2. Et les personnes suivantes, quoiqu'enrôlés, seront exemptés d'assister à la revue et du service actif en tout temps, excepté en cas de guerre, invasion ou insurrection:

- Les hommes de réserve;
- Les membres des Conseil Exécutif et Législatif;
- Les membres de l'Assemblée Législative;
- Les officiers des dits Conseil et Assemblée respectivement;
- Les procureurs et solliciteurs généraux;
- Le secrétaire provincial et les assistants secrétaires;
- Toutes les officiers civils nommés à quelque emploi civil en cette province, sous le grand sceau;
- Toutes personnes dûment autorisées à exercer l'art de la médecine ou de la chirurgie;
- Les officiers à demi-solde et en retraite de l'armée ou de la marine de Sa Majesté;
- Les maîtres de poste et courriers;
- Les marins, en service actif;
- Les pilotes et apprentis pilotes pendant le temps de la navigation;
- Les instituteurs des écoles publiques et communes, engagés dans l'enseignement;
- Les passeurs d'eau;
- Un meunier par chaque paire de moulages dans tout moulin à farine;
- Les gardiens de barrières publiques de péages;
- Les éclusiers et journaliers employés aux écluses et ponts sur les canaux publics;
- Les mécaniciens, conducteurs et aiguilleurs au service des divers chemins de fer fonctionnant dans cette province;

(A continuer.)

PROMOTIONS.

Les élèves dont les noms suivent ont reçu des certificats de 1re et 2de classe à l'école militaire de cette ville.

PREMIÈRE CLASSE.

- Capitaine M. W. Baby, Québec.
- Lt.-col. J. G. Blanchet, M. P. P., Lévis.
- M. Bruce Campbell, St. Hilaire, Rouville.
- M. C. A. B. Lefebvre, St. Hughes.
- M. F. T. Têtu, St. Thomas.
- W. F. Mondolet, Montréal.
- Edward Fraser, Rivière-du-Loup.

SECONDE CLASSE.

- M. Chs. G. Labrecque, Lampton, Beauce.
- Major M. N. D. Légaré, Québec.
- M. Félix Connoly, L'Avenir, Drummond.
- Thomas McKenzie, Inverness, Mégantic.
- Ed. N. Slevin, Eboulements, Charlevoix.
- Ed. Letourneau, St. Isidore, Dorchester.
- Enseigne Gust. O. Taschereau, St. Joseph, Beauce.
- M. Frs. X. Rivard,
- M. Téléphore Marchand, Ste. Geneviève de Batiscan, Champlain.
- M. Robert Stewart, Inverness, Mégantic.
- M. John Campbell, Lévis.
- Capitaine Alfred Hamel, Québec,
- M. Moïse Goin, La Baie, Yamaska.
- M. Joseph Beaulieu, Nicolet.
- Théodore Robitaille, M. P. P., New Carlisle, Bonaventure.
- Major Wm. B. Lindsay, Québec.
- M. Joseph H. Houde, St. Simon, Bagot.
- M. Joseph O. Beaubien, M. P. P., Montmagny.
- M. Ferdinand Jodoin, Boucherville, Chambly.
- Capitaine C. B. de Boucherville, M. P. P., Boucherville, Chambly.
- M. Alphonse Massicotte, St. Prosper, Champlain.
- Paul De Cazes, Joliette.
- P. J. Ubalde Baudry, Montréal.
- Wm. Willbrenner, Boucherville, Chambly.

ASSOCIATION DE DRILL DES ÉLÈVES GRADUÉS DE L'ÉCOLE MILITAIRE.

A une assemblée générale des membres de cette association, tenue le 22 du courant, dans la *shed* du gouvernement, le comité soumit à l'assemblée les différents règlements préparés pour les fins de l'exercice et de l'organisation. Il fut entre autres choses résolu:

Que l'association prendra le nom d'*Association de drill des élèves gradués de l'école militaire de Québec.*

Qu'elle devra être composée des élèves gradués de l'école militaire, des officiers commissionnés de la milice volontaire, et des élèves qui suivent encore les cours de l'école militaire, mais qui ont subi l'examen de l'escouade.

Qu'il y aura par semaine deux jours de réunion, à la *shed* du gouvernement.

Que l'heure des exercices sera de 8 h. à 10 h. p. m.

Que le costume sera celui des élèves de l'école militaire, Qu'un membre du comité sera choisi tous les 15 jours pour être adjudant de l'association etc.

Le major C. E. Panet fut nommé pour être adjudant pour les premiers quinze jours.

Il y eut aussi un exercice en compagnie, où tous se firent remarquer par leur esprit d'ordre et de discipline, et prouvèrent combien ils avaient profité des quelques semaines passées à l'école militaire.

Les membres présents étaient au nombre de 45.

Une prochaine réunion aura lieu samedi, le vingt-neuf du courant.

ORDRES GÉNÉRAUX DE MILICE.

Viingt-et-une compagnies de volontaire, d'après un ordre général récent, doivent aller remplacer les trente autres qui sont actuellement aux frontières.

Voici leurs noms et le jour de leur départ:

Les compagnies du capitaine G. W. Musson, de Toronto et du capitaine Ridout, de la même ville, appartenant au 3e bataillon administratif vont à la prairie et partiront le 26.

La compagnie du capt. Smith de Chatham partira le même jour pour Sherbrooke.

La compagnie du major Cattley, de Hamilton, partira le 28 pour Prescott.

La compagnie du capitaine Thompson, de Sainte-Catherine partira le 26, pour Philipsburg.

La compagnie du capitaine Ouimet, de Sainte-Thérèse, partira le 27, pour Lacolle,

La compagnie du major Bog, de Picton, partira le 26, pour Hemmingford.

Toutes les compagnies appartenant au 2e bataillon administratif vont à Niagara et partiront le 26, à l'exception de celles du major Beckett, du capitaine Howden et du capitaine Hayward, qui partiront le 27.

Les compagnies du capitaine Goodhue, de London, et du lieutenant-colonel Grant, d'Outaouais, appartenant au 1er bataillon administratif, vont à Sarnia et partiront, la première le 28, et la seconde le 27.

La compagnie du capitaine Dumlin, de Québec, et celle du capitaine Service, de Stratford, vont toutes deux à Windsor. La première partira le 26 et la seconde le 27.

La compagnie du lieutenant-colonel Chisholm, d'Oakville, partira le 28, pour Chatham.

La compagnie du capitaine Vohl, de Québec, va à Sandwich, et partira le 26.

La compagnie du major Massue, de Varennes, partira le 26 pour Amherstburg.—*J. de Q. dn 24.*

BÉNÉDICTION DES ARMES A LA POINTE-LÉVIS.

A Lévis avait lieu, lundi dernier, une cérémonie belle à tout égard, et qui, nous en sommes sûrs, restera longtemps gravée dans le cœur des citoyens de cette petite ville si florissante.

C'était la bénédiction des armes de la compagnie volontaire, qui vient d'être désignée pour aller aux frontières.

Le capitaine Nadeau, si bien connu par son affabilité, et son dévouement constant pour les volontaires, y occupe le grade de capitaine. Le lieutenant M. J. Lemoine, et l'enseigne M. C. Trudel, sont tous deux élèves gradués de l'école militaire.

La compagnie sous les ordres de ses officiers, se rendit à l'église où se pressait déjà une foule nombreuse. De riches draperies ornaient les voûtes et le sanctuaire, et rehaussaient encore l'éclat de la fête.

Une messe solennelle fut chantée avec accompagnement de musique. Le révérend M. A. Gauthier, dans un sermon éloquent, encouragea les volontaires à ne jamais séparer l'amour de la patrie, de l'amour de la religion et du devoir. Après la messe eut lieu la bénédiction des armes. Puis les volontaires, au sortir de l'église, firent leurs adieux au révérend M. J. D. Deziel curé de l'endroit, et au lieutenant colonel Blanchet, qui dans une allocution chaleureuse, les remercia de leur empressement à servir la patrie, et les félicita sur leur bonne tenue.

Trois hourrahs saluèrent ensuite le lieutenant colonel Blanchet, et le capitaine Nadeau, et tous se séparèrent heureux et contents.

Combien de réflexions, cette cérémonie ne fait-elle pas naître. En effet, peut-on voir sans admiration la religion bénir le glaive meurtrier, et sanctifier le dévouement du soldat? Qu'il doit être heureux celui qui tient dans ses mains cet instrument de victoire! Aussi espérons que tous nos volontaires suivront cet exemple, et s'empresseront d'aller chercher au pied des autels, la force qui fait le véritable soldat.—(Communiqué.)